

L'INTERPRÈTE EN MILIEU SOCIAL : UN PROFESSIONNEL À PART ENTIÈRE

Tout a commencé lorsque je me suis présentée à l'Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec pour demander mon agrément comme interprète. Ma demande n'a pas été acceptée. La raison : la majeure partie de mon expérience était en interprétation communautaire. Bien sûr, je me suis sentie frustrée et je trouvais que ce n'était pas juste (pour employer des mots qu'on entend souvent dans la bouche des enfants) car je suis consciente qu'il existe des interprètes communautaires de qualité qui devraient avoir la possibilité d'être accrédités par un organisme officiel.

Lorsque j'ai commencé à faire ma recherche afin de préparer ma communication, j'ai remarqué que le besoin de formation revenait souvent afin de permettre à l'interprète en milieu social d'être reconnu comme un professionnel à part entière. Bien sûr, accréditation et formation vont de pair. Souvent, on trouve que l'interprète communautaire n'a pas la formation nécessaire pour être considéré un professionnel, et le cercle vicieux s'installe : pas de formation, considéré non professionnel, donc, pas d'accréditation.

Cette branche de l'interprétation exécutée souvent par des bénévoles (amis, parents, et même par des enfants) est devenue depuis les années 70 une profession. avec des associations d'interprètes, des cours de formation et des examens d'accréditation dans certains pays ou dans certaines régions d'un même pays. (Réf. 1)

Pourtant, je trouve qu'encore de nos jours cette idée de bénévolat plane toujours sur la profession. Nous pouvons nous demander pourquoi certaines universités offrent des cours pour ceux qui veulent devenir interprète gestuelle (que comme nous le savons déjà a beaucoup de ressemblances avec l'interprétation communautaire parce que la communication se fait souvent dans les deux sens et que les interlocuteurs sont face à face) tandis que ce type de cours n'existe pas pour l'interprétation communautaire (du moins au Québec). En plus, l'interprétation gestuelle est reconnue par le public comme une branche spécifique de la profession avec des associations professionnelles pertinentes, ce qui n'est pas le cas de l'interprétation communautaire.

Comme Holly Mikkelson l'a déjà dit l'interprétation communautaire suit le modèle typique d'une profession dans son enfance. Au début, elle se caractérise par un manque de normes tant pour la formation que pour la pratique, par des professionnels mal organisés et souvent en désaccord, par un manque de reconnaissance professionnelle de la part des clients et du public et par des conditions de travail précaires. (Réf. 2)

La question que je me suis posée est la suivante : L'interprétation communautaire, est-elle encore à ses débuts, au période de l'enfance ? Si je regarde l'augmentation importante des demandes faites à la Banque d'interprètes de la Régie Régionale de la Santé de Montréal, je vois qu'il commence à se développer en même temps une prise de conscience et une reconnaissance à l'égard des interprètes communautaires de la part des clients. L'étude de Anne-Marie Mesa (novembre 1997) : *L'interprète culturel, un professionnel apprécié* ne fait que renforcer cette idée de reconnaissance.

A présent, des interprètes engagés, des associations professionnelles et des formateurs en interprétation sont en train de développer lentement des réseaux nationaux et internationaux. (Carr *et al.* 1997). Peu à peu, les avocats, les professionnels de la santé et d'autres commencent à prendre conscience qu'ils sont appelés à travailler régulièrement avec des interprètes et qu'ils le

seront de plus en plus. En même temps, des interprètes plus professionnels commencent à se détacher de ceux qu'on a décrit comme « des bons samaritains mais incapables de rendre un service fiable » (Niska 1991 :8).

Pour vérifier si la théorie et la réalité se rejoignent, j'ai procédé à la distribution d'un questionnaire parmi les professionnels de la santé et des services sociaux (je ne travaille pas aux tribunaux) avec qui je travaille pour connaître leur opinion sur certains aspects de la profession dont je parlerai plus loin. Cela me permettrait d'avoir une idée plus concrète sur la situation actuelle de l'interprétation communautaire et, en même temps, avoir des commentaires et des suggestions sur la façon d'améliorer les services d'interprétation. Finalement, c'est avec ces professionnels que nous travaillons et je crois qu'un échange d'opinions et des discussions professionnelles tant sur les méthodes de travail que sur l'éthique ne peuvent que contribuer à la valorisation de notre profession.

Le formulaire, qui a été distribué à plusieurs professionnels (des ethnopsychiatres, des diététiciennes, des travailleuses sociales, des éducateurs) comportait les questions suivantes :

- 1) Travaillez-vous souvent avec des interprètes ?
- 2) Vous sentez-vous à l'aise lorsque vous travaillez avec des interprètes ?
- 3) Qu'est-ce que vous attendez de l'interprète ?
- 4) Croyez-vous que l'on pourrait améliorer les services d'interprétation ?
- 5) Si oui, de quelle façon ?
- 6) Trouvez-vous que le service donné par les interprètes en milieu social est professionnel ?
- 7) Y a-t-il des situations qui vous mettent mal à l'aise lorsque vous travaillez avec des interprètes ?
- 8) Croyez-vous que les interprètes dépassent trop fréquemment les limites établies par l'éthique et le bon sens ?
- 9) Est-ce que l'échange d'idées entre le professionnel et l'interprète avant et après le rendez-vous est important pour vous ?
- 10) Croyez-vous que des cours de formation interactifs donnés par les différents professionnels (psychologues, travailleurs sociaux, éducateurs, etc.) permettraient d'améliorer la performance de l'interprète ?
- 11) Suggestions et/ou commentaires.

Avant de continuer, je voudrais ajouter que tous les professionnels contactés ont accepté volontiers de répondre au questionnaire, et même un d'entre eux s'est chargé de le distribuer (par propre initiative) parmi d'autres collègues qui utilisent eux aussi les services d'interprétation.

Des réponses données, j'ai retenu que les professionnels questionnés apprécient de travailler avec des interprètes si ceux-ci ont une formation adéquate et un respect du code d'éthique ; qu'ils attendent de l'interprète de l'honnêteté intellectuelle, un professionnalisme à toute épreuve, la capacité de prendre une distance émotive, le respect des interventions professionnelles. Ils sont tous d'accord sur la possibilité d'améliorer les services d'interprétation par une sélection plus serrée et/ou une formation plus approfondie à travers des cours interactifs qui permettraient d'uniformiser les théories et pratiques à enseigner et qui seraient, par le fait même d'échanger, tout aussi enrichissant pour le professionnel que pour l'interprète.

D'après le modèle de Tseng, la première phase du processus de la professionnalisation se caractérise par le désordre du marché. Pourtant, si l'on analyse les réponses de l'étude de

Madame Mesa et celles de mon questionnaire, on remarque que la profession commence à être reconnue et appréciée. C'est un processus lent mais qui, peu à peu, porte ses fruits.

Alors, la deuxième étape (toujours d'après le modèle de Tseng), celle de la consolidation de la profession et de la recherche d'un consensus sur les aspirations des professionnels devrait être prête à commencer. Roda Roberts, dont les lignes directrices sont similaires à celles de Tseng, se penche pour 1) clarifier la terminologie ; 2) clarifier le rôle de l'interprète communautaire, 3) offrir de la formation aux interprètes communautaires, 4) offrir de la formation aux formateurs des interprètes communautaires, 5) offrir de la formation aux professionnels qui travaillent avec des interprètes, et 6) accréditer les interprètes communautaires. (Réf. 3)

En comparant les réponses du questionnaire et les lignes directrices de Roberts et de Tseng, je remarque qu'elles rejoignent de très près les réponses données.

Mais, je crois que maintenant ce sont les interprètes eux-mêmes qui doivent travailler fort pour que la deuxième étape prenne de plus en plus forme. Ils doivent être conscients que s'ils veulent que la branche de la profession qu'ils exercent soit reconnue à sa juste valeur (tant social que financièrement), il faut être prêt à suivre la formation nécessaire, à uniformiser les pratiques de travail et à toujours respecter le code d'éthique. Ainsi, ils pourront par après être en mesure de faire connaître à leurs clients le rôle et les fonctions qu'ils sont appelés à exercer. (Réf. 2)

De leur côté, les associations et les ordres d'interprètes et de traducteurs devraient s'ouvrir davantage aux nouvelles branches de la profession et mettre sur pied des comités capables d'examiner les candidats qui cherchent à obtenir une accréditation officielle.

Ils doivent être conscients que les normes qui s'appliquent à l'interprétation communautaire sont différentes de celles appliquées à l'interprétation de conférence, et ici nous pouvons faire appel à ce que Roberts dit à ce sujet : 1) Les interprètes communautaires assurent l'accès aux services publics, ils travaillent surtout dans des organismes gouvernementaux, des hôpitaux, des écoles, etc. ; 2) ils sont appelés à traduire plutôt de dialogues que de discours ; 3) d'habitude, la communication se fait dans les deux sens ; 4) l'interprète communautaire est plus en vue pendant le processus de communication que l'interprète de conférence ; 5) le nombre de langues dans l'interprétation communautaire est plus élevé que dans l'interprétation de conférence et 6) souvent, les interprètes communautaires sont perçus comme défenseurs de ceux qui parlent la langue minoritaire, dépassant ainsi le rôle d'impartialité qui lui revient traditionnellement. (Réf. 3)

La façon de travailler et de se conduire de l'interprète lors d'une entrevue est un point qui devrait être soulevé partout où les services d'interprétation sont requis. La préparation de lignes directrices tant pour les interlocuteurs que pour les interprètes demande une connaissance de base de l'impact qu'un interprète et une troisième partie peuvent avoir dans le train-train quotidien et les activités des différentes institutions. (Ref. 3)

Des lignes directrices pour ceux qui travaillent avec des interprètes devraient contenir des recommandations concernant comment se préparer pour une entrevue avec interprète et comment agir pendant ce type d'entrevue (par exemple, allouer plus de temps que pour une entrevue sans interprète, faire de pauses plus souvent pour permettre à l'interprète de traduire, etc.) (Réf. 1)

Autre aspect intéressant qui devrait être pris en considération est la formation continue pour les interprètes communautaires. Cette formation pourrait être prise en charge par les universités, mais aussi en participant aux ateliers et séminaires offerts par les organisations professionnelles.

Une autre formule intéressante à retenir sont les réunions d'interprètes sur une base régulière (par ex. : une fois par mois) pour discuter des différentes situations vécues lors de leurs entrevues et qui pourraient aider l'interprète qui se voit à un moment ou à un autre de sa carrière devant une situation semblable (par ex. : travailler avec une personne souffrant d'une aphasie). (Réf. 4)

Au fur et à mesure que les programmes de formation s'installent, des associations professionnelles commenceront à voir le jour afin de représenter les intérêts des interprètes communautaires et de renforcer le code d'éthique. D'un autre côté, au fur et à mesure que ces associations gagnent en importance, elles pourront faire connaître au public en général et aux clients potentiels le rôle joué par l'interprète communautaire et l'importance de faire appel à un professionnel accrédité quand l'occasion se présente. Le résultat de ce processus sera que l'interprétation communautaire deviendra une profession importante et respectée, une occupation avantageuse (tant du point de vue financier qu'intellectuel) qui attirera des professionnels qualifiés. Bien sûr, le processus ne sera pas sans obstacles, mais le résultat en vaudra la peine. (Réf. 2)

L'interprète communautaire dûment formé et accrédité atteindra le statut qui lui a été jusqu'à présent refusé et l'interprétation communautaire obtiendra ainsi les lettres de noblesse que cette branche de la profession mérite.

BIBLIOGRAPHIE :

1. Corsellis, Ann. "Training Needs of Public Personnel Working with Interpreters", in Carr *et al.* (eds), (1997).
2. Gentile, Adolfo, U. Ozolins et M. Vasilakakos. *Liaison Interpreting : A Handbook*, Melbourne University Press, (1996), Australia.
3. Grau Mestre Cristina. "La interpretación de enlace : Panorama mundial y aproximación al contexto español", (1998), Universitat Rovira I Virgili, Departament de Filologia Anglogermànica.
4. Mesa, Anne-Marie. "L'interprète culturel : Un professionnel apprécié", Régie régionale de la Santé et des services sociaux de Montréal-Centre, (1997), Montréal, Canada.
5. Mikkelson, Holly. "The Professionalization of Community Interpreting", in Conference Papers, Critical Link 2, (1998), Vancouver, Canada.
6. Roberts, Roda. "Community Interpreting Today and Tomorrow", in Peter Krawutschke, ed. *Proceedings of the 35th Annual Conference of the American Translators Association*. Medford, NJ : Learned information, (1994), pages. 127-138.
7. Schweda Nicholson Nancy. "Professional Ethics for Court and Community Interpreters", in *Professional Issues for Translators and Interpreters*, Volume VII, Amsterdam/Philadelphia , John Benjamin Publishing Company (1994) page. 93.
8. Shérifi, Kadri. *L'interprète : Communicateur ou transmetteur*, Éditions Nouvelles, (1997), Montréal, Canada.
9. Wadensjo, Cecilia. *Interpreting as Interaction*, Longman, London and New York, (1998), pages. 49, 60.